

Introduction

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) considère que les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent une cause majeure de perte de biodiversité dans le monde. Ces espèces dégradent les écosystèmes, perturbent les activités anthropiques et peuvent présenter des risques sanitaires. Par exemple, les développements très denses de plantes des berges comme les renouées (*Reynoutria sp*) ou de plantes amphibies comme les jussies (*Ludwigia sp*) peuvent gêner, selon les situations, la plupart des usages des milieux aquatiques. L'écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*) modifie profondément le fonctionnement des milieux qu'elle colonise en exerçant une forte prédation sur la végétation aquatiques et la benthofaune. Les accumulations de moules zébrées (*Dreissena polymorpha*) peuvent obstruer les installations anthropiques et notamment les circuits de refroidissement des centrales de production électrique. Enfin, d'autres espèces peuvent propager des maladies. C'est par exemple le cas du rat musqué (*Ondatra zibethicus*) pouvant contaminer les eaux via des bactéries leptospires, présentes dans ses urines, et qui provoquent, chez l'Homme, la leptospirose, maladie très dangereuse, parfois mortelle.

Depuis quelques décennies, la croissance permanente des impacts de ces espèces ont amené les gestionnaires des milieux naturels à réagir de plus en plus pour tenter de réguler leurs développements et une conscience collective sur cette problématique est en train d'émerger. Les connaissances acquises montrent qu'il est difficile d'éradiquer une espèce une fois sa prolifération commencée et que seule la rapidité des interventions dès la découverte d'une nouvelle espèce peut laisser espérer cette éradication. C'est pourquoi il est essentiel de mettre à disposition de tous les acteurs de la sphère « environnement », y compris du grand public, des outils améliorant la prise de conscience sur ces espèces, permettant les plus possible de les identifier afin de contribuer à leur gestion optimale.

GT-IBMA : Le groupe de travail «invasions biologiques en milieux aquatiques », créé en 2009, est coordonné conjointement par le Comité français de l'UICN et l'ONEMA depuis 2014. Ses objectifs sont d'apporter un appui à tous les acteurs concernés par la thématique des espèces exotiques envahissantes en synthétisant et rendant accessibles les connaissances acquises sur les modes de gestion de ces espèces et en développant des outils d'aide à la gestion. Pour mener à bien ses activités, il mobilise un réseau d'une cinquantaine de membres issus de différentes parties prenantes (gestionnaires d'espaces, services des collectivités territoriales et de l'Etat, établissements publics, chercheurs...).

C'est dans cet esprit que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en partenariat avec le Groupe de Travail sur les Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques (GT IBMA) a réalisé un recueil de fiches d'identifications d'Espèces Exotiques Envahissantes présentes principalement dans les milieux aquatiques. En permettant à ses utilisateurs d'identifier plus facilement ces différentes espèces, ce recueil permettra d'améliorer les connaissances sur la répartition de celles déjà largement présentes en France métropolitaine et de détecter précocement d'autres espèces actuellement en phase de colonisation.

Ce recueil décrit 83 espèces, 46 animales et 33 végétales. Certaines de ces espèces sont des EEE avérées (telles que les jussies), d'autres le sont potentiellement (comme l'anodonte chinoise *Sinanodonta woodiana*) et d'autres encore viennent juste de passer la frontière du territoire métropolitain (gobie fluviatile *Neogobius fluviatilis*). Toutes les fiches sont illustrées ce qui facilite l'utilisation des critères d'identification des espèces. Elles ont été validées par un spécialiste du taxon considéré.

Espèces Exotiques Envahissantes (également appelées « espèces invasives ») : Espèces, ou taxon inférieur (inclus toutes les parties, gamètes, graines, œufs ou propagules de la dite espèce pouvant survivre ultérieurement et se reproduire), introduits du fait de l'influence de l'homme, dans des zones hors de son aire de répartition naturelle (passée ou présente) et de son aire de dispersion potentielle et qui menace la diversité biologique indigène ou qui a d'autres conséquences imprévues (économiques ou sanitaires par exemple).

Crédits photo : Les photos présentes dans les fiches d'identification ne sont, pour la plupart, pas libres de droit. Les auteurs ont donné leur accord pour une utilisation, non commerciale, au sein des présentes fiches uniquement. Merci de ne pas réutiliser ces photos sans avoir obtenu, préalablement, une autorisation des auteurs.

Chien viverrin : *Nyctereutes procyonoides* (Gray, 1834)

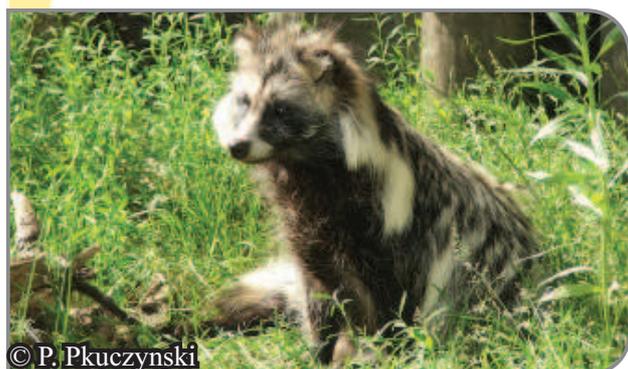
Critères de détermination

Famille des Canidés

Mensurations : jusqu'à 80 cm sans la queue et poids entre 6 et 10 kg.



Corps : petit chien massif et trapu aux pattes, oreilles et queue (15 à 25 cm) courtes.



Confusion possible

Pelage : masque facial sombre recouvrant les yeux mais pas le museau. Corps de couleur fauve à gris, excepté les pattes et la queue qui sont de teinte dominante noire.

Raton laveur (*Procyon lotor*) : queue annelée et masque facial recouvrant le museau.

Biologie & Ecologie

Reproduction : espèce monogame. La maturité sexuelle est atteinte entre 8 et 11 mois et le rut à lieu en fin d'hiver. Au terme d'une gestation de 61 jours environ, la femelle met bas 3 à 7 petits au printemps.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Habitat : forêts mixtes à basse altitude avec un sous-bois dense, alternant avec des espaces découverts, près de plans d'eau. Durant la journée, il se repose, enroulé sur lui-même, le plus souvent dans un terrier abandonné de renard ou de blaireau, plus rarement dans une tanière qu'il a creusé lui-même ou encore dans des arbres creux ou des gîtes à même le sol. D'autres abris peuvent être utilisés tels que des blocs de rochers, des greniers à foin ou des tas de branchages.

Origine & Apparition

Originaire d'Asie orientale. À la suite de lâchers de près de 9 000 individus dans la partie européenne de l'ex-URSS entre 1928 et 1955 dans le but que l'espèce s'acclimate pour le commerce de sa fourrure, l'espèce a connu une rapide expansion vers le Nord, le Centre et l'Ouest de l'Europe, doublant son aire de répartition mondiale en quelques décennies. Les populations les plus occidentales sont localisées dans le nord de la Hongrie, de l'Autriche et dans l'Est de l'Allemagne. En France, une enquête récente a permis de recenser quelques 70 mentions documentées de chiens viverrins, réparties entre 1975 et 2005 et dont 15 comprenaient des preuves permettant d'authentifier l'information. Depuis cette dernière enquête, on compte 64 nouvelles données dont 8 avec preuves à l'appui. Deux scénarios sont admis sur l'origine de l'espèce sur le territoire :

1- Régions frontalières du Nord-est (Alsace, Lorraine, Franche-Comté et Champagne) : Les mentions recueillies s'insèrent dans le processus de colonisation enregistré en Allemagne depuis le début des années 60 et qui se redéploye à nouveau depuis une quinzaine d'années.

2- Les observations réalisées ailleurs sur le territoire correspondraient à des individus évadés de parcs zoologiques, cirques ambulants ou de chez des propriétaires privés.

À ce jour, les apparitions du Chien viverrin en France restent encore rares et marginales, à l'instar de la situation observée dans les pays frontaliers et rien ne laisse pressentir une installation durable, à grande échelle et avec des effectifs étoffés dans un avenir proche. Elle semble largement tributaire de l'évolution qu'elle connaîtra en Allemagne au cours des prochaines années.

Réglementation

Il fait partie de la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (AM du 26/06/1987) et est inscrit sur la liste des espèces classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il fait partie des espèces animales (vertébrés) interdites d'introduction dans le milieu naturel (AM du 30/07/2010). Sa détention est soumise à autorisation (AM du 10/08/2004).

Coordination : Florent LAMAND

Maquette : Gwendoline LACQUEMENT

Rédaction : Océane JERUZALSKI

Contribution : Emmanuelle SARAT, François LEGER

Validation : François LEGER

Sources

<http://www.invasia.fr> (consultation : Août 2014)

Vallance M., 2007. Faune Sauvage de France. Biologie, habitats et gestion. Gerfaut, Paris, 416 p.

Agence de l'Eau Artois-Picardie. Les espèces animales invasives des milieux aquatiques et humides du bassin Artois-Picardie. 2005. 38p.

Sarat E. (coord.) 2012. Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128pp.

Léger F. & Ruetta S., 2005. Le chien viverrin en France. Faune sauvage, 269 : 4-13.

Léger F. & Ruetta S., 2014. Raton laveur et chien viverrin : le point sur leur répartition en France. Faune sauvage, 302 : 9-16.